

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/08/2021

Dossier complet le :

24/08/2021

N° d'enregistrement :

2021-11523

1. Intitulé du projet

Construction de protection agricole hangar avec couverture photovoltaïque

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RES SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maud Gaide, Responsable Projets Solaires

RCS / SIRET

4 2 3 3 7 9 3 3 8 0 0 0 3 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ²
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de protection agricole hangar avec couverture photovoltaïque.

Cet équipement de type hangar ajouré est un système de régulation climatique et de protection (contre la sécheresse, le gel, la grêles) au service des cultures. Cette solution est développée pour l'agriculture. Des suivis agricoles seront mis en place durant la vie du projet pour s'assurer de l'efficacité des mesures mises en oeuvre.

Cet équipement se compose d'une structure métallique avec des fondations de 1,8 à 4m (aucun ancrage béton), des panneaux mobiles sur un rail, des moteurs électrique permettant de faire coulisser les panneaux pour apporter un ombrage ou une protection à la plante si nécessaire. Cette installation en faveur de la régulation climatique des cultures est pilotée en temps réel grâce à une série de capteurs.

Le propriétaire-exploitant produit de l'asperge blanche de Bazas. Il bénéficiera de cette structure pour continuer cette culture valorisée localement (label : "Bienvenue à la Ferme"). Le projet est développé en lien étroit avec l'agriculteur-exploitant.

Ce projet d'agrivoltaïsme s'inscrit dans l'innovation et dans les orientations définies par l'Etat.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Le développement de l'activité et la modernisation de la production ;
- La protection climatique des cultures ;
- Limiter les besoins en eau de la culture en place ;

Il s'agit d'un investissement agricole structurant, notamment en termes de protection au changement climatique et de sécurisation de la production agricole. Actuellement, l'activité de maraîchage permet de produire une asperge blanche du Bazadais vendu en circuit court. L'exploitant est labellisé "bienvenue à la ferme". La structure permettra de sécuriser la production maraîchère sur le long terme.

La structure photovoltaïque quant à elle produira une électricité renouvelable qui sera injectée sur le réseau public d'électricité.

Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer en intégralité l'ombrière agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain n'aura pas besoin d'être nivelé car ce type de structure permet de s'adapter au type de terrain.

Les eaux pluviales seront traitées naturellement par le terrain qui a des capacités d'absorption dû fait de sa porosité liée à la présence de terre sablonneuse.

Le projet n'a pas pour but de collecter l'eau mais de la laisser s'écouler. Au vu de l'état initial du site (terre agricole), et de l'infrastructure ajourée qui sera mise en place, l'écoulement du terrain des eaux pluviales reste inchangé.

La structure sera pré-assemblée en usine et montée sur le site sur une période de 1,5 mois environ, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance. Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures pré assemblées légères, montées grâce à des engins de levage légers.

Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de ravitaillement sur site.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.

L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec l'exploitant agricole et sera en retrait de l'emprise public.

Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Le développement de l'activité et la modernisation de la production ;
- La protection climatique des cultures ;
- Limiter les besoins en eau de la culture en place ;

Il s'agit d'un investissement agricole structurant, notamment en termes de protection au changement climatique et de sécurisation de la production agricole. Actuellement, l'activité de maraîchage permet de produire une asperge blanche du Bazadais vendu en circuit court. L'exploitant est labellisé "Bienvenue à la ferme".

La structure permettra de sécuriser la production maraîchère sur le long terme.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aire d'étude	2,6 ha
Hauteur des structures	3 à 4,5m
Puissance envisagée	Entre 0,5 et 1 MWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

lieu-dit Juncarot, commune de
Noaillan

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 27' 31" N Lat. 00° 20' 04" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Noaillan

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Cartographie BASOL, Georisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Cartographie SIGENA
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie et SIGENA
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/ Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 820m au sud-est du projet. Il s'agit du site Natura 2000 de la Vallée du Ciron (FR7200693). Une concertation a été initiée afin de s'assurer de l'absence d'impacts directs ou indirects du projet sur les espèces cibles. Au regard des installations, aucune incidence n'est à attendre du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet n'augmentera pas les prélèvements actuels => aucun impact
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet n'aura aucun effet sur les masses d'eau souterraines => aucun impact
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme d'accueil du poste de transformation sera implanté sur un lit de sable après décaissement sur 20 cm de profondeur. Ces terres seront régalandées à proximité dans une zone définie par le propriétaire exploitant (quelques m3 de terres végétales)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune importation de matériaux ne sera nécessaire
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est actuellement une zone cultivée avec un niveau d'enjeu faible. La zone restera cultivée. Il n'y aura pas d'impact notable sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact. L'état initial n'est pas modifié

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car le terrain est déjà à vocation agricole.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : georisques.gouv.fr La vocation agricole du terrain concerné par le projet est préservée dans le cadre du projet. Dans l'accord foncier entre le propriétaire-exploitant et le développeur, est un bail emphytéotique. Le propriétaire-exploitant reste propriétaire et ayant droit de l'exploitation de ces terrains. L'infrastructure PV est gérée au dessus des cultures.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : georisques.gouv.fr
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase chantier : Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. En phase d'exploitation : - En phase diurne : les équipements électriques respectent les normes en vigueur - En phase nocturne : aucun bruit car aucune activité

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'apportera pas de rejets liquides.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'apportera pas de rejets liquides.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier et lors de la phase exploitation (plastique ...), avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité. Les contrats de prestations avec les sous-traitants stipulent ces obligations.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact visuel car : - Le site est entouré de parcelles dédiées à l'exploitation agricole - La topographie du terrain ne sera pas modifiée car il est adapté en termes de planéité et du type de terre à ce type de construction (structures légères). - Projet en retrait de l'emprise publique. - Pour compléter la végétation existante, la haie au sud-est du projet sera densifié avec des essences locales
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintien de l'activité agricole en place avec le même propriétaire-exploitant et les mêmes cultures.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments cités en paragraphe 6.1 et 4, permettront d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement bien qu'il soit minime, à savoir :

- Gestion des eaux pluviales.
- L'insertion du projet dans son contexte environnemental.
- Gestion des déchets par un tri sélectif lors de la phase chantier puis en phase exploitation (évacuation systématique)
- Adaptation des horaires lors de la phase chantier.
- Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de ravitaillement sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et exclut les zones soumises aux aléas.
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée.
- Le projet a pour but le maintien de l'activité agricole et la mise en place d'une solution de protection de culture suivi sur le long terme en lien avec la chambre d'agriculture.
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre.
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

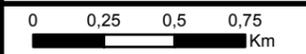
Bordeaux

le,

23/08/2021

Signature





Echelle au format d'origine A3 : 1/25 000

res CE PLAN EST LA
PROPRIETE DE RES SAS
TOUTE REPRODUCTION
SANS AUTORISATION
EST INTERDITE

28/01/2021

Sources du fond de plan : Service géomatique, 2020
Esri France - IGN



Photo 3

Photo 1

Photo 2

100m

Lambert 93 (2154) X: 433874 Y: 6379146 Mètres



Photo 1 : 29/09/2020 – prise de vue rapprochée du site en culture



Photo 2 : 20/11/2020 – prise de vue éloignée du site suite à la récolte

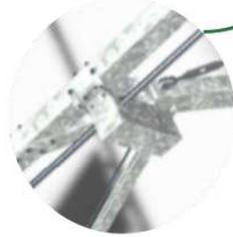


Photo 3 : 20/11/2020 – prise de vue rapprochée du site suite à la récolte

UNE STRUCTURE ADAPTÉE AUX CULTURES DE PLEIN CHAMP



Détail des galets



Moteurs

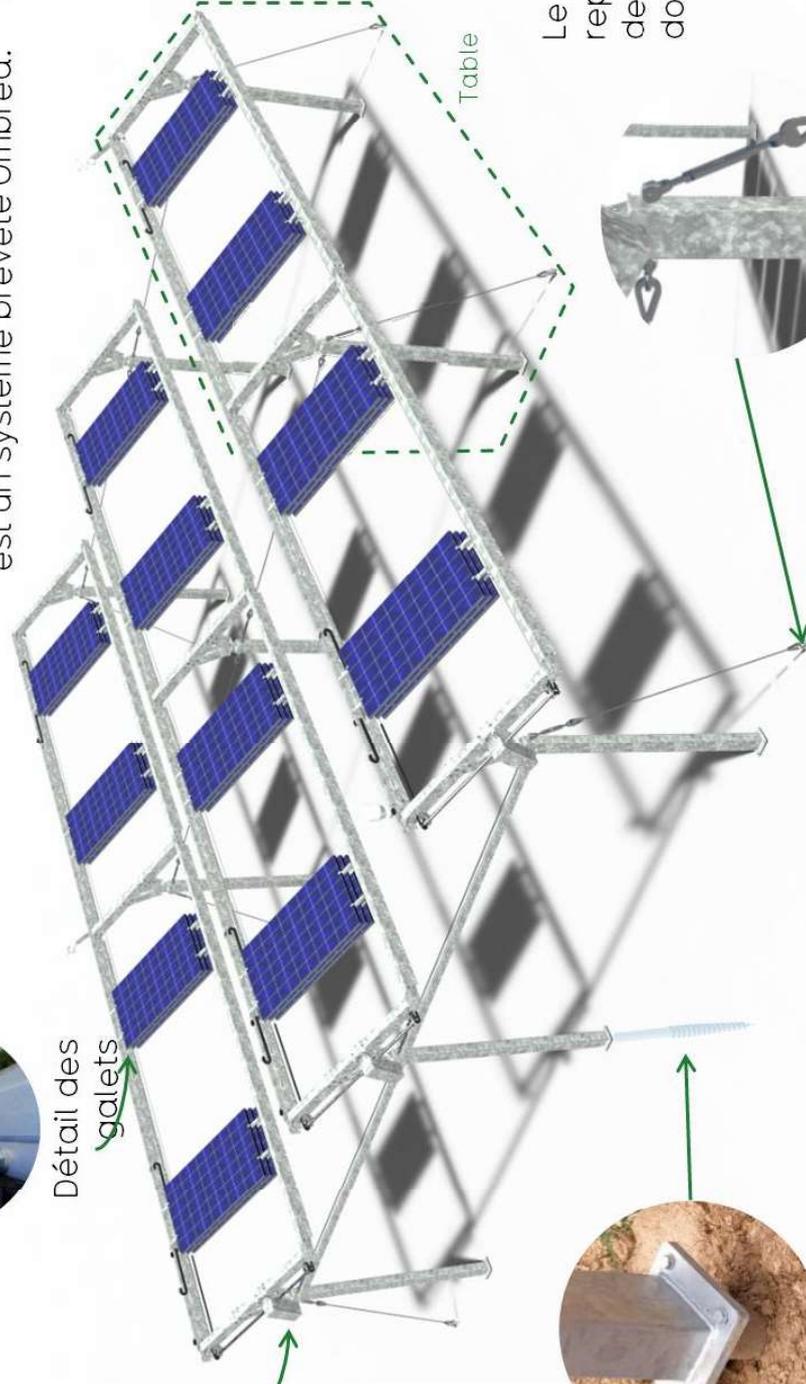
Le mouvement des panneaux, grâce à une transmission par câble, est un système breveté Ombrea.



Rétractés



Déployés



Table

Les fondations, de 1.8 à 4 m de profondeur, respectent la qualité du sol : il n'y a pas d'ancrage béton

Le haubanage reprend les efforts des vents dominants



UN OUTIL DE REGULATION CLIMATIQUE

Les informations climatiques de la parcelle sont mesurées en continu :



Pluviométrie



Humidité aérienne



Température aérienne



Vitesse du vent

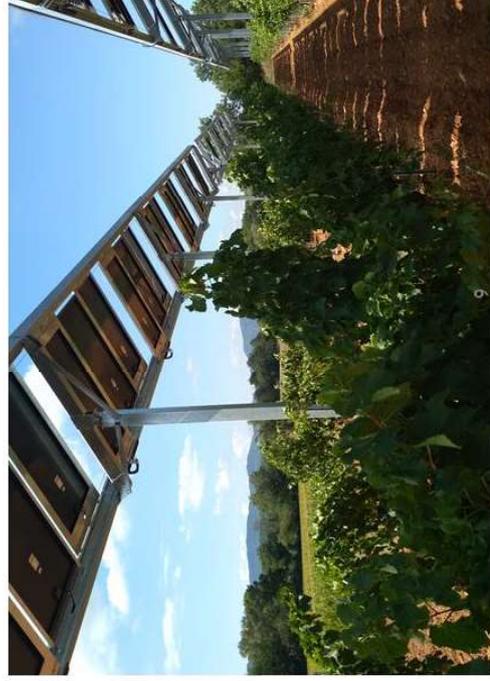


Humidité du sol



Température du sol

Luminosité (PAR)



Lorsque l'environnement climatique menace la production ou l'état sanitaire de la culture, une commande est envoyée **automatiquement** à l'ombrière